

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") sont systématiquement adressées ou remises à chaque participant pour lui permettre de passer commande. Par conséquent, le fait de passer commande auprès de « B2C » implique l'adhésion entière et sans réserve du participant à ces CGV, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par « B2C » et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut prévaloir contre les CGV, sauf acceptation formelle et écrite d'un responsable autorisé de « B2C ». Toute condition contraire posée par le participant sera donc, à défaut d'acceptation expresse et écrite, inopposable à « B2C », quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Définitions :

- Candidat: Personne physique venant participer à un examen de certification
- Organisme de certification : «B2C»

Documents contractuels :

« B2C » fait parvenir au candidat par e-mail un dossier de candidature. Le candidat s'engage à retourner, dans les plus brefs délais, à « B2C » le dossier de candidature, ainsi que les différentes annexes et pièces indiquées dans ce dossier, signés par le candidat.

Prix, facturation et règlements :

Tous les prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Les tarifs sont indiqués dans le dossier de candidature. Le candidat s'engage sur un cycle de certification, à savoir, le coût de l'examen, de la surveillance et du contrôle sur ouvrage en fonction des modules (selon les arrêtés de compétences en vigueur). Les tarifs peuvent être amenés à évoluer. Ils sont décrits dans le dossier de candidature disponible sur le site B2C. En cas de modification des tarifs, la personne certifiée sera informé par mail.

Lorsque le payeur est autre que le candidat (ex : organisme de financement ou de formation) un délai de 3 mois maximum est accordé.

Pour tout litige de paiement (facture non réglée dans les délais indiqués sur les factures ou chèque sans provision) une suspension sera prononcée. Le litige de paiement devra être réglé dans le mois suivant la suspension, à défaut un retrait de certification sera prononcé.

En cas de défaut de paiement de la part de l'employeur ou de l'organisme payeur, le candidat devra s'acquitter du montant des factures en cours ou à venir. Pour toute opération de surveillance et CSO lancée par B2C qui ne peut être finalisée, un remboursement de 50% du coût de la prestation non effectuée sera accordé.

L'acceptation :

«B2C» se réserve le droit de refuser toute inscription si le dossier de candidature n'est pas complet et se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le candidat, tant que les frais d'inscription n'auront pas été honorés dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de B2C à l'envoi du dossier d'inscription ou à réception de la facture pour la surveillance et le contrôle sur ouvrage.

Convocation :

Le candidat reçoit par e-mail une convocation au minimum 3 jours avant la date d'examen théorique ou pratique, celle-ci comporte les points suivants : Le jour, le lieu et l'horaire de passage, le nom du ou des examinateurs ainsi qu'une liste de matériel ou de document à présenter pour l'examen pratique.

Refus de commande :

Toute commande non acquittée 5 jours avant la date de l'examen, sera considérée comme nulle. De ce fait, aucune certification ne pourra être réclamée par le candidat et ce dernier ne pourra prétendre à quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report :

Toute annulation doit se justifier par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si cette annulation intervient plus de 10 jours ouvrables avant le début de la journée de certification, tout montant déjà versé sera porté au crédit du candidat sous forme d'avoir imputable sur une certification future ou remboursé sur demande par le candidat .

Pour toute annulation intervenant à moins de 10 jours ouvrables avant le début de la certification, le montant de la participation restera exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Aucun remboursement ne sera effectué dès lors que le cycle de certification est en cours.

Toute certification commencée est due en totalité (examen théorique et examen pratique).

« B2C » se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session d'examen en cas de force majeure et en informera le candidat dans les plus brefs délais.

« B2C » tiendra informé le candidat de la reprogrammation d'une nouvelle session d'examen.

Informatique et libertés :

B2C doit s'assurer que les informations obtenues lors du processus de certification ou à partir de sources autres que le demandeur, le candidat ou la personne certifiée, ne soient pas divulguées à une partie non autorisée sans le consentement dûment formulé par écrit de la personne (demandeur, candidat ou personne certifiée), sauf pour les cas où la loi prévoit la divulgation de ces informations. Lorsque B2C est tenu par la loi de divulguer des informations confidentielles, la personne concernée doit être tenue informé des informations divulguées, sauf disposition contraire à la loi.

Renonciation :

Le fait pour « B2C » de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Loi applicable :

Les Conditions Générales et tous les rapports entre « B2C » et ses candidats relèvent de la Loi française.

Attribution de compétences :

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de compétence exclusive du Tribunal de Commerce de STRASBOURG quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas en cas de litige avec un candidat non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société « B2C » qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Les présentes CGV sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à «B2C» même si elle en a eu connaissance.

Date:

Nom, Prénom du candidat :
(Lu et approuvé)

Nom de l'organisme payeur :
(Lu et approuvé)

Signature et cachet de l'employeur:
(Lu et approuvé)

Signature :

Signature :

Signature :